



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N° 2025.20

PROCEDURE ADAPTEE

« Fourniture Maintenance et Vérification des extincteurs et robinets
d'incendie armés des bâtiments et logements communaux »

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Considérant le besoin de la collectivité et la mise en concurrence réalisée,

Considérant l'analyse du marché à procédure adaptée n°2025MAPA05,

Considérant qu'après analyse, l'offre présentée par la société SASU PROTECT SECURITE est économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif au marché de **fourniture maintenance et vérification des extincteurs et robinets d'incendie armés des bâtiments et logements communaux** :

- SASU PROTECT SECURITE sise 18 rue d'Arras cellule B6 - 92000 NANTERRE , représentée par Madame Karine GUINOT, Assistante de Direction

Article 2 :

De préciser que le montant annuel maximum du marché s'élève en euros à :

- 30 000 € H.T. soit 36 000 € T.T.C.

De préciser que le montant forfaitaire du marché s'élève en euros à :

- 6 076,20 € H.T. soit 7 291,44 € T.T.C.

Article 3 :

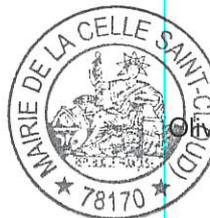
Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de La Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 25 avril 2025

Le Maire



Olivier DELAPORTE
Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250425-2025-20-b-AR
Date de réception préfecture : 25/04/2025